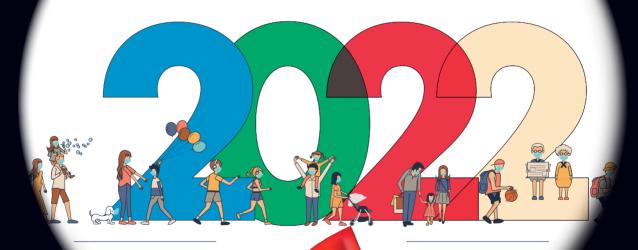


Joyeuses Fêtes et Bonne Année



Votre

Nag

Dossier: La Mairie



Décembre 2021

# sommelie La Mairie



03 L'édito

04 Vie Municipale

08 Le dossier: La Mairie

16 L'année 2021 en images

17 Du côté de la Communauté de Communes

18 Le Vivre ensemble et l'incivilité

19 Une nouveauté: l'Agence Postale

20 Portrait de Jean-Luc Millécamps

21 Zone expérimentale du cimetière

22 Cérémonies du 11 novembre

23 État Civil

24 Vélo: éclairage/équipements

Vous habitez sur la commune mais vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres? Merci de nous en informer afin que nous puissions y remédier

Plus d'infos: 0240876418 ou info@guenrouet.fr

N° 4 - décembre 2021

Directeur de la publication: M. le Maire/Maquette-Graphisme: Service communication/Impression: Imprimerie du Sillon-Imprigraph Group/Distribution: La Poste/Tirage: 1840 ex./Tous droits de reproduction réservés/Magazine adressé à l'ensemble des habitants de la commune de Guenrouët.

Respectez votre environnement ne jetez pas ce magazine sur la voie publique Papier issu de forêts gérées durablement et encres à base végétale





Chères Guérinoises, chers Guérinois,

OUS voici déjà en fin d'année avec toujours des incertitudes pour organiser les évènements et notre quotidien, heureusement depuis quelques mois, l'activité associative a pu reprendre de façon plus « normale ». Le quotidien pour les adhérents, les activités hebdomadaires, ainsi que les manifestations festives on fait énormément de bien. Je remercie les membres actifs, ainsi que les participants, d'avoir fait de leur mieux pour organiser et profiter dans le respect des règles sanitaires. Malgré les contraintes, la bonne humeur était de mise et le plaisir de se retrouver et de partager transpirait. Restons prudents, nous risquons malheureusement de vivre avec cette situation encore un moment, la responsabilité de chacun fera que l'on vivra au mieux le quotidien et que l'on pourra organiser les manifestations et moments de la vie collective avec sérénité.

Ce bulletin, vous fait découvrir le fonctionnement et l'organisation de notre commune et de la mairie.

Les services administratifs assurent l'accompagnement de la population au quotidien pour leurs démarches, état civil, urbanisme, social, réservations, restauration scolaire, inscription écoles, et pour le fonctionnement journalier, la comptabilité, le secrétariat, le montage et le suivi des dossiers. Les services techniques sont, quelle que soit la météo, à maintenir la voirie en état, créer et entretenir nos stades et espaces verts, intervenir pour nos bâtiments, soutenir nos associations, suivre les projets en cours, etc. Le service enfance et entretien assure l'accompagnement des plus petits (ATSEM) auprès des enseignants, la restauration scolaire du midi, l'entretien et le ménage.

Ils sont souvent dans l'ombre et leur travail méconnu, dans nos communes rurales, la plupart des agents sont polyvalents et parfois multitâches. Le service public de proximité est leur quotidien, pas de filtre, ils traitent un certain nombre de sujets et de problèmes au pied levé, lors de votre venue à l'accueil, d'un appel ou d'un message. Mais aussi, sur un simple appel d'un responsable ou d'un élu, parfois en dehors de leurs heures habituelles de travail. Notre commune dispose d'agents consciencieux et compétents, on leur doit le respect et la considération, rien de nos embêtements et problèmes ne permet que l'on en manque vis-à-vis d'eux.

Je les remercie en votre nom pour leur disponibilité et leur grand sens du service public.



## EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils Municipaux sont ouverts au public et consultables sur le site de la Mairie

#### 21 MAI 2021

Choix du type de restauration scolaire dans le futur Pôle Enfance

#### I - Actuellement

La cantine de Guenrouët accueille de 115 à 125 enfants par jour avec deux services.

La cantine de NDDG accueille de 70 à 85 enfants par jour avec un service.

➤ Soit près de 35 090 repas par an sur 142 jours scolaires (21 975 pour les élémentaires, 11 605 pour les maternelles, 583 adultes et 927 pour les Galopins).

La restauration scolaire des écoles de Guenrouët est assurée par le prestataire « *Restoria* » situé en Vendée, à Bournezeau. Le contrat comporte un élément bio par jour et des produits labellisés, pour une tarification aux parents de 3,25 €.

➤ Total par année pour le contrat 2018/2021 est de 75 256,66 € TTC

#### II - Projection

Le Pôle Enfance possédera la surface nécessaire pour y envisager une cuisine centrale avec fabrication des repas sur place et un portage des repas pour la cantine de Notre-Dame-de-Grâce en liaison chaude avec des bacs de maintien à température (délibération de janvier 2021).

Ainsi, la cuisine pourra fabriquer jusqu'à 400 repas par jour (avis favorable de la DDPP consultée en amont du projet), sous forme de self-service pour les élémentaires et un service à table pour les maternelles.

COMPARAISON FINANCIÈRE	GESTION CONCÉDÉE		GESTION DIRECTE	
Charges fixes/emprunts	Idem Idem 40 000+52 500 = 92 000 € 1 cuisinier + agentes		Idem	
Charges variables EDF /Eau			Idem	
Personnel			35 000+52 500 = 87 500 €	
			1 cuisinier + agentes	
Véhicule de livraison	15 000 €		15 000 €	
Coût denrée pour	1.40 Soit 49 000 €		1.70 Soit 59 500 €	
35 000 repas	Centrale d'achat		Circuits courts et locaux	
Augmentation par repas	0.20 Soit 7018 € pour un prix repas à 3,45 €		0.20 Soit 7 018 € pour un prix repas à 3,45 €	
TOTAL	133 982 €		139 982 €	

Leviers	GESTION CONCÉDÉE	GESTION DIRECTE			
Antigaspi	Formation possible - Politique subjective (tout dépend du cuisinier et de son fonctionnement)	Démarche antigaspillage avec formation du personnel, économies réalisables - meil- leure maîtrise des « restes »			
Liberté d'action	Respect du cahier des charges - Choix du presta- taire pour les menus	Avoir la possibilité de choisir des circuits courts et locaux - Respect de la saisonnalité - Création des menus			
Qualité nutritive et pédagogie	Animations organisées par le prestataire, tarifées - Qualité très largement critiquée notamment dans le respect de la saisonnalité	Possibilité d'ateliers culinaires, découverte du goût, et de plats « mai- son »			
Freins					
Gestion du personnel	Gestion du personnel par le prestataire, remplace- ment si besoin	Difficulté de trouver un salarié en cas de rem- placement, ou bonne formation d'un second			
Coût denrées	Moins élevé car com- mande par des centrales d'achat et/ou groupées	Négociation parfois en direct avec les fournis- seurs - Coût plus élevé en moyenne 1,70 €.			
<b>Recrutement</b> Géré par le prestataire		Géré par la commune			

#### III - Diagnostic

Après un sondage effectué auprès des parents et des enfants, il a été relevé de nombreux problèmes de qualité (problème de réchauffage, la qualité n'est pas au rendez-vous, les menus végétariens ne sont pas à la hauteur, etc.) et soulève un vrai questionnement sur le devenir de la restauration. Les enfants et les parents souhaitent: un respect de la saisonnalité, des produits locaux et bios, surtout des circuits courts, et des plats « faits maison ». Il est possible d'augmenter le prix du repas au maximum de 0,20 € selon les parents interrogés sur le principe de modifications qualitatives alimentaires, soit: 35 090 repas x 0,20 € = 7 018 €.

Plusieurs consultations de professionnels de la restauration, du collectif « *cuisine locale* », des parents et des acteurs du projet (Les Galopins, les agentes de

> restauration...) ont permis de comparer les divers modes de fonctionnement possibles: la gestion concédée ou la gestion directe.

➤ La gestion concédée = mise à disposition de personnel par un prestataire et fabrication sur place.

➤ La gestion directe = équipe municipale et fabrication sur place.

Malgré l'inquiétude quant au recrutement et son remplacement éventuel, ainsi qu'un coût de denrée plus élevé mais d'une qualité supé-

## EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

rieure, la commission « Restauration Scolaire Future » et le Bureau Municipal confirme la volonté d'apporter un service public de restauration scolaire cohérent, de qualité et local avec l'objectif d'améliorer l'alimentation des enfants au restaurant scolaire de Guenrouët.

## Marché: instauration d'une « Tarification abonnés » pour les petits commerces d'utilisation courante

En décembre de chaque année, la municipalité vote ses tarifs communaux, notamment ceux pour l'occupation du Domaine Public. Ceux-ci sont appliqués au m<sup>2</sup> pour les diverses occupations commerciales. Il a été proposé de voter, en complément, une tarification pour les petits commerces d'utilisation courante (alimentaire, ustensiles ménagers, bijoux...) qui serait réservée aux abonnés hebdomadaires qui s'engageraient sur une période de 6 mois au minimum, et qui serait plus avantageuse pour les commercants fidèles. Cet abonnement donnera lieu à une tarification semestrielle de 60 €, avec, pour 2021, l'application d'un rattrapage des derniers 6 mois de 2020, et fera l'objet de l'établissement d'un arrêté d'exploitation individuel d'un commerce ambulant sur le domaine public. Cette nouvelle tarification sera intégrée à la délibération sur les tarifs communaux de décembre 2021 pour les futurs tarifs de 2022.

#### Adhésion à l'Association des Maires Ruraux en Loire-Atlantique

L'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique s'est constituée en association départementale le 6 février dernier. Son objet est de défendre la liberté municipale, de faire prendre en considération les problèmes spécifiques des communes rurales, d'informer leurs élus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés, d'aider et de stimuler les collectivités locales, d'être leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des conseils départementaux et régionaux et de participer à la formation des élus.

#### 18 JUIN 2021

#### Signature d'une nouvelle convention avec le RASED

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficultés) conclut tous les trois ans scolaires avec les communes de la circonscription de Pont-Château, une convention d'intervention et de participation financière aux frais de fonctionnement.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécifiques aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté scolaire, grâce à un accompagnement particulier et du matériel pédagogique adapté aux besoins des enfants.

Pour l'année 2020, le coût total des charges liées au RASED s'élève à 4876 €. Chaque commune en finance une partie. Ainsi, la participation de la commune de Guenrouët sera de 1,65 € par élève scolarisé dans une des écoles publiques de la commune.

#### Travaux de voirie RD 100/102

#### I. - Convention de maîtrise d'œuvre

En information du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2021 un comparatif d'études d'aménagement des voies d'agglomération a été présenté pour le choix d'un bureau d'études. Le BE Cx2i de M. Xavier Cayet a été désigné maître d'œuvre afin de réaliser les devis pour ces projets. Par délibération en date du 2 avril 2021, votre administration a validé la présentation du projet d'aménagement de voirie et de mise en sécurité des RD 100 et 102 au titre de la répartition des produits des amendes de police avec le CD44. Il a été convenu, aujourd'hui, de valider la convention d'honoraires de Cx2i pour la maîtrise d'œuvre du projet du réaménagement de la RD 100 avec le carrefour RD 102. La mission réactualisée se monte aujourd'hui à 3 900,00 € HT soit 4680,00 € TTC.

#### II.- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux

Par délibération en date du 2 avril 2021, votre administration a approuvé le choix de présenter l'opération de réaménagement de la RD 100, en collaboration avec le Conseil Général de Loire-Atlantique, au titre de la répartition des produits des amendes de police. Parmi les travaux à envisager, une partie incombait à la ville (requalification de l'entrée d'agglomération en éléments sécuritaires). Une mise en concurrence a été effectuée pour procéder à la désignation d'une entreprise de travaux.

Les trois entreprises suivantes ont été consultées et ont rendu leur devis, Charrier TP - Lemée - Landais, l'entreprise Lemée a été désignée pour réaliser les travaux pour un TTC de 170790,00 €.

# Adhésion au groupement de commande du SMCNA en faveur d'actions de formations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de son programme d'actions Économie Circulaire (réduire les pertes alimentaires, favoriser l'alimentation locale, ...) et de ses actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) qui œuvre dans le domaine de traitement des déchets, lance une consultation pour des actions de formation à destination des personnels de cuisine, de salle et des animateurs périscolaires, qui seront accessibles aux communes de son territoire.

## Vie municipale

## EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Il propose donc à ces communes de participer à un groupement de commandes dont le syndicat serait le coordonnateur, qui permettrait de bénéficier d'une offre préférentielle en termes de coûts de stages de formation, et d'éviter à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle. Celui-ci aura pour objet de permettre l'accès aux prestations suivantes:

- > Formation du personnel en faveur d'une éducation au goût, réduction du gaspillage alimentaire, approvisionnement durable;
- > Animation de temps forts et mise en place d'un réseau autour de la lutte contre le gaspillage;
- ➤ Sensibilisation des scolaires;
- > Formations thématiques: repas sans viande;
- ➤ Accompagnement dans la mise en place d'un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire;
- ➤ Accompagnement dans la rédaction et le suivi des marchés publics de restauration collective;
- ➤ Diagnostic et bilan des approvisionnements durables;
- > Défi: mon « restau zéro déchet »;
- Étude sur le don alimentaire provenant de la restauration scolaire;
- > Fournitures d'équipements et de matériel en réemploi.

Chacune de ces prestations sera à la carte pour les communes. Des actions de formation seront d'une part, financées par le SMCNA dans la limite des crédits budgétaires alloués à cette action, soit 15 900 €.

D'autre part, la constitution de ce groupement de commandes a pour but d'offrir la possibilité d'accéder à des formations ou actions répondant aux attentes de notre contexte local et aux besoins de nos agents. Cette partie serait financée par les communes. Des participations aux financements peuvent être demandées au titre notamment de l'Appel à Projet du Plan de Relance liée aux cantines scolaires.

#### 17 SEPTEMBRE 2021

#### Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Avec la réforme fiscale de 2021, le foncier bâti devient la principale recette de la commune. Mais le nouvel article 1383 du Code Général des Impôts prévoit automatiquement que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent leur achèvement. Ce qui signifie aucune rentrée fiscale pour la commune sur ce type de constructions. Cependant, il est possible par une délibération du Conseil Municipal de limiter cette exonération de deux ans de taxe foncière

sur ces constructions. Suite à la réflexion de l'ensemble des membres du bureau de la Communauté de Communes du pays de Pont-Château et de Saint-Gildas, il nous a été proposé de retenir le dispositif le plus favorable pour la commune, soit un taux d'exonération à 40 %, le contribuable acquittera alors 60 % de sa cotisation pendant 2 ans. Ce dispositif s'appliquera aux logements achevés en 2021 pour les années 2022 et 2023.

## Validation pour la désignation d'un Maître d'Œuvre pour le projet de rénovation énergétique de l'école des 3 Chênes

Dans le cadre du plan France Relance, le gouvernement a décidé d'allouer une enveloppe supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes et intercommunalités. Vu l'état énergétique et d'étanchéité de l'école des 3 Chênes (les menuiseries sont à changer, l'étanchéité est au bout, le système du chauffage est à revoir, les murs extérieurs et les combles doivent également être examinés), il était de l'intérêt de la commune à se positionner sur ces aides. La Commission d'Appel d'Offres s'est ainsi réunie ce jeudi 16 septembre 2021, en présence de ses membres, afin de prendre connaissance et de valider le Rapport d'Analyse des Offres. Les membres du Conseil Municipal ont validé le choix du cabinet KASO de Couëron, pour mémoire, c'est le même cabinet qui a pris en charge le Pôle Enfance et qui va faire une harmonisation entre les deux bâtiments.

#### Création d'une Agence Postale

Au cours de l'année 2021, le délégué départemental de la Poste a informé M. le Maire de la baisse d'activité du bureau de poste de la commune, à savoir -30 % d'opérations quotidiennes entre 2013 et 2019 et - 44 % de clients reçus. Ce constat n'est pas un phénomène isolé. Il s'explique par les nouveaux modes de consommation, les nouveaux usages qui ne feront que s'accentuer dans les années à venir. La municipalité, consciente des nouvelles pratiques de ses concitoyens, affirme sa volonté de trouver une solution pérenne actant le maintien de la présence postale sur la commune, d'une part et celui du distributeur automatique de billets, d'autre part. Ces conditions ont été posées comme préalables à toute négociation. La Poste a proposé d'accompagner la commune dans l'évolution statutaire du point de contact en créant une Agence Postale communale. Ce partenariat fait l'objet d'une convention définissant les modalités de fonctionnement d'une agence, les responsabilités et engagements de chaque partie.

En voici les conditions d'organisation:

➤ La commune assure la gestion de l'agence avec son personnel;

## EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- ➤ La commune fournit les locaux, les entretient et en assure le bon fonctionnement;
- ➤ L'agence est fonctionnellement rattachée au bureau centre de Pontchâteau;
- L'agence propose des produits et services postaux et financiers;
- ➤ La poste s'engage à verser une indemnité d'installation équivalente à 3 fois l'indemnité mensuelle et subventionne les travaux d'investissement à hauteur de 25 000 €;
- ➤ La poste fournit le matériel nécessaire à l'exécution du service dont l'équipement informatique, une armoire forte, une balance, les consommables et les imprimés;
- ➤ La poste versera mensuellement une indemnité compensatrice de 1 046 €;
- La convention est conclue pour une période de 1 à 9 ans, renouvelable.

#### **5** NOVEMBRE **2021**

#### Projet d'Antenne Relais à La Douettée

L'État a demandé aux opérateurs de couvrir la totalité des zones surtout en zone blanche. Les antennes sont disposées afin de créer un réseau tels les alvéoles d'une ruche. Une antenne couvre une surface d'un rayon de 6 km pour une réception optimale. Le mât installé sur Plessé ne permet pas d'avoir un maillage continu et une couverture globale du secteur. La couverture réseau est différente entre Free et Orange et la localisation des antennes n'est donc pas identique. Il apparaît donc nécessaire pour Orange de construire un autre pylône. La zone retenue est effectivement dans un secteur vide d'antenne Orange. Il s'agit d'un terrain communal, dans une zone définie comme optimale afin que le projet soit communal et que les retombées financières profitent à la municipalité dans un souci d'équité citoyenne. La zone proposée se situe loin des habitations, là où la végétation permet un camouflage naturel de la base de la structure dans un souci de minimiser l'impact visuel dans le paysager bocager préservé de cette zone de la commune. Le lieu est également proche d'une source électrique nécessaire au fonctionnement des antennes.

#### Recrutements

#### \* Pôle Enfance

Les travaux avances et dans le cadre du « *Plan de relance* », les communes rurales qui gèrent des cantines scolaires en maternelle et élémentaire peuvent bénéficier d'une subvention de l'État pour s'équiper en vue de respecter les obligations fixées par la loi Egalim, notamment celle de servir 50 % de « *produits de qualité et durables, dont 20 % de produits bios* ». Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une gestion directe de la Restauration scolaire dans le futur pôle enfance. À ce titre, il a été voté la création d'un poste permanent de cuisinier au tableau des effectifs.

#### \* Agence Postale

Il a été également voté la création d'un poste permanent à temps plein d'un agent d'Accueil postal/ Mairie + État civil

## Chantier de comblement de la carrière de la société Landais à Notre-Dame-de-Grâce

Une réunion avec les riverains a été organisée avec les riverains de la carrière Landais. Le sujet traité a été le chantier de comblement de cette carrière. Une attention toute particulière sera portée sur l'organisation: ses accès, les aspects sécuritaires. Pour cela la société Landais présentera puis déposera un dossier argumenté, durée envisagée: 4-5 ans.

#### Chantier des Ombrières de Notre-Dame-de-Grâce

Les services techniques ont fait une autorisation de voirie en juillet 2021 pour réaliser des sondages et une étude de sol sur le futur emplacement des ombrières. L'autorisation pour les travaux a été acceptée et est affichée. Cependant, il apparaît que le chantier de l'installation d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente à Notre-dame-de-Grâce est repoussé en début d'année 2022 en raison de difficultés d'approvisionnement en matériaux et de la charge de travail actuelle des entreprises.

#### Vœux du Maire

la Municipalité à Guenrouët a acté la date du vendredi 7 janvier 2022 à 19 h 00 à l'Espace partagé de Notre-Dame-de-Grâce dû à l'incertitude des travaux sur la salle culturelle. ■



**Atlantic'eau** vous informe, pour le service d'eau potable sur notre commune et le territoire de Pontchâteau/Guémené Penfao, le délégataire ne sera plus Véolia, mais Saur.

Les coordonnées de Saur seront disponibles en mairie et diffusée dans un prochain bulletin.



## Qu'est-ce qu'une commune



ES communes constituent le premier niveau d'administration publique et le pre**mier échelon de proximité**. Le domaine d'intervention de la commune est très vaste. Outre la gestion du domaine communal, elle sert d'intermédiaire entre l'État et les citoyens pour certaines formalités administratives.

La mairie, qu'on appelle aussi hôtel de ville, est le cœur d'une commune. D'ailleurs, elle est souvent située dans le centre-ville. Elle est divisée en de nombreux services qui veillent chacun à l'organisation de la vie quotidienne des habitants et qui appliquent les décisions prises en Conseil Municipal.

Elle s'attache accompagner chaque citoyen dans ses démarches et à répondre aux questions administratives et de la vie quotidienne. Les services municipaux ont pour mission d'orienter la population en

#### LE SAVIEZ-VOUS?

> La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

fonction de ses demandes. Les mairies de proximité représentent un point d'accueil privilégié.

## Brève Histoire de Guenrouët

LE SAVIEZ-VOUS?

> Étymologie de Guenrouët: Du

cré) et « roued » (gué).

breton « gwenn » (blanc, pur, sa-

Guenrouët vient, semble-t-il, de

Gwenreth Iere, reine de Bretagne

au IXe siècle. Le roi breton Salo-

mon fit enterrer sa femme Gwen-

#### LA FONDATION AU IXE SIÈCLE

A paroisse de Guenrouët aurait été fondée à la fin du IX<sup>e</sup> siècle par Alain le Grand qui aurait édifié un château, au moment des invasions normandes, au lieu-dit « Se », c'est-à-dire actuellement, à Saint-Clair, sur le rocher dominant l'Isac, côté Plessé. Un village nommé Chastelier est situé à 400 m à l'Est du château. Trois chartes (datées du début du Xe siècle) d'Alain le Grand, roi de Bretagne, parlent du château sous le nom de « Castrum Seium ». Certains historiens estiment que « Se » était, à l'origine, un camp romain qui commandait le passage de la rivière l'Isac (il y aurait eu un pont de bois à

cette époque). Mais la paroisse de Guenrouët n'apparaît que vers le XIe siècle.

Le territoire de Guenrouët est divisé en 3 parties: la plus importante (environ les 2/3 du territoire) dépend de la seigneurie de Fresnaie en Plessé, le reste étant partagé entre deux baronnies: Pontchâteau et La Roche-Bernard. La seigneurie de Lévrisac (dépendant de Fresnaie) apparaît au XIIe siècle et celle de Longle ap-

paraît au tout début du XIVe siècle. Au XIIe siècle, le territoire appartenant à La Roche Bernard est donné à l'abbaye de Redon, en même temps que le territoire actuel de Saint-Gildas-des-Bois, où est construite une abbaye. À partir de ce moment, l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois succède donc à La Roche-Bernard comme seigneurie d'une partie de Guenrouët.

#### Du XVI AU XVIII SIÈCLE

Au XV<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Guenrouët est constituée des seigneuries de Lévrisac, de Longle, d'une partie de la baronnie de Pontchâteau, des terres de Bolohel appartenant à l'abbaye de Buzay, et d'un quart de son territoire dépend de l'Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. La famille Eder de Beaumanoir de la Fontenelle resta à Longle jusqu'en 1640, ensuite la seigneurie fut vendue à René du Cambout de Coislin, vicomte de Carheil en Plessé. La seigneurie de Lévrisac tomba également dans le domaine de Carheil par une donation de Jamet du Dréseuc, seigneur de Lévrisac, à Guillaume de Carheil en 1468. Ce qui fait que, au milieu du XVIIe siècle, Guenrouët était constituée de près de 3/4 de son territoire dépendant

de la vicomté de Carheil et à peu près un quart du territoire restait à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois et une partie dépendait toujours de la baronnie de Pontchâteau. Cette situation dura jusqu'à la Révolution. La haute justice de Carheil s'exerçant au bourg de Guenrouët, comprenait à peu reth dans l'abbaye de Plélan le près la totalité de cette paroisse et s'étendait en celles de Plessé,

Grand, à côté de Saint Conwoïon, Bouvron et Quilly.

## abbé de l'abbaye de Redon. Du XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE À NOS JOURS

Un contingent de troupes est cantonné au presbytère qui venait d'être construit en 1780. Pierre Etourmil est fusillé dans les bois de Longle en mai 1796. L'enclave de Peslan, village qui faisait partie jadis de la commune de Plessé, a été ajoutée vers 1820 à la commune de Guenrouët.

La commune paiera un lourd tribut aux deux conflits mondiaux, notamment par les bombardements de la Poche de Saint-Nazaire, d'août 1944 à mai 1945.

Extraits du site internet de la commune

LE FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

Par la rédaction



#### Une organisation unique sur le territoire

ES communes connaissent une organisation administrative unique, quelle que soit leur taille. Depuis la loi municipale de 1884, elles sont gérées par le Conseil Municipal et par le maire. Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel direct, le maire est élu par et parmi le Conseil Municipal. Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés:

- > Urbanisme et maîtrise des sols (Plan Local d'Urbanisme, sous réserve de la compétence des établissements publics de coopération intercommunale, ou EPCI, et des métropoles, délivrance des permis de construire);
- > Logement;
- > Aide sociale (au travers notamment des centres communaux d'action sociale, CCAS);
- > Gestion des écoles élémentaires et maternelles;
- > Culture et patrimoine;
- > Tourisme et sport (campings, équipements sportifs, offices du tourisme).

Le champ des compétences des communes a cependant tendance à diminuer au profit des intercommunalités.

#### QUELLES SONT LES FONCTIONS D'UN MAIRE?

En France, chaque ville, chaque village est dirigé par un ou une maire. C'est un représentant de l'État élu pour 6 ans et il peut se présenter autant de fois qu'il veut aux élections municipales. Le maire est aussi le représentant de tous les habitants. « Il existe depuis que la commune existe, c'est-à-dire depuis la Révolution française, en 1789 ». Le maire veille à ce que tout se passe bien dans sa commune, ce qui signifie qu'il a de nombreuses responsabilités.

#### DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES AU NOM DE L'ÉTAT

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, comme il le fait avec les préfets dans les départements et les régions. C'est le maire qui est chargé de remplir, au nom de l'État, sous l'autorité du préfet ou du procureur de la République, certaines fonctions administratives et judiciaires:

- > Sous l'autorité du Préfet, publication des lois et règlements, organisation des élections, légalisation des signatures;
- > Sous l'autorité du Procureur de la République, le maire est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

#### LE MAIRE NE DIRIGE PAS TOUT SEUL

Il se réunit régulièrement avec ses conseillers au moment du Conseil Municipal. Chaque conseiller a sa spécialité: la vie scolaire, la culture, les sports...

> Lors d'un Conseil Municipal, chacun défend son projet selon ce qu'il juge le plus important : la construction d'un stade, la baisse du prix de la cantine... Puis les conseillers votent, et c'est la majorité qui l'emporte. Les décisions votées sont ensuite appliquées par le maire avec l'aide de ses adjoints. Chaque année, le Conseil Municipal vote aussi le

Agent exécutif de la commune Y budget.

## Des fonctions en tant qu'exécutif de la

- > Le maire est **chargé de l'exé**cution des décisions du Conseil Municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal;
- Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des do-



maines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation;

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de po-

lices spéciales (baignade, circulation...).

Pour certains projets, le maire ne décide pas tout seul, mais avec d'autres maires. En effet, chaque ville ou village fait partie d'un groupement de communes. Comme l'État n'intervient plus dans leur gestion et qu'il leur donne moins d'argent, les communes se sont regroupées et ont mis en commun leurs équipements et leurs employés. Ça permet de financer une déchetterie par exemple.

#### LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. La première

de ses prérogatives est d'élire le maire car l'élection municipale désigne uniquement le Conseil Municipal.

Les affaires de la commune ne correspondent pas à des domaines d'activité déterminés, mais elles se caractérisent par le but d'intérêt public communal. Le



Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État. Parmi ses attributions, le Conseil Municipal:

- Émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local;
- ➤ Vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté);
- Est compétent pour créer des services publics municipaux, notamment des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public (après avis du représentant de l'État dans le département);
- Elabore et actualise le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le projet d'aménagement et de développement durable et le plan local d'urbanisme (PLU);

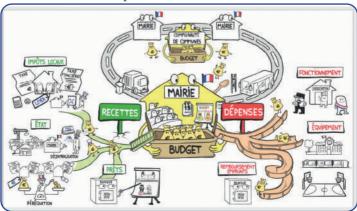
> Élit les membres du

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles (handicapées, pauvres ou exclues).

Le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué 8 jours avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

#### LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Les décisions prises par une commune sont contrôlées par l'État qui exerce un contrôle « a posteriori ».



Le Préfet vérifie la légalité des décisions municipales au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et d'autres textes juridiques.

La Chambre Régionale des Comptes examine, elle, périodiquement, la gestion des collectivités.

## RÔLES ET FONCTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

Par la rédaction

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DGS

La DGS dirige et coordonne l'ensemble des services, prépare et met en application les actes de la collectivité, dans le respect du cadre juridique.

Elle participe à assurer la bonne gestion des ressources financières et humaines et à la bonne mise en œuvre du dialogue social.

#### QUEL EST LE RÔLE D'UN (E) DGS DANS UNE MAIRIE?

Membre de la direction générale, en liens étroits avec l'exécutif élu local (Maire, Président), un(e) DGS assure la coordination générale des services pour la mise en œuvre des projets de la collectivité.

#### LE PÔLE ADMINISTRATIF, SITUÉ EN MAIRIE, EST DIVISÉ EN PLUSIEURS SERVICES

#### Accueil

- Accueil physique, téléphonique du public et renseignements d'ordre général,
- > Gestion des locations de salles et prêts de matériel,
- Tenu des registres d'État Civil, gestion des concessions dans les cimetières,
- > Suivi de la liste électorale (inscriptions, radiations).

#### Urbanisme - CCAS

- Application du Plan Local d'Urbanisme et informations sur les divers projets d'urbanisme,
- > Enregistrement et instruction des documents d'urbanisme: permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme,
- ➤ Préparation des différentes réunions concernant le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et suivi des dossiers d'aide sociale.

#### Administration générale de la collectivité,

- Préparation des Bureaux et Conseils Municipaux et assurer le suivi des décisions prises,
- Préparation et suivi des dossiers de demande de subventions,
- Gestion et suivi des dossiers de commandes publiques,
- Gestion du patrimoine de la collectivité,
- > Rédaction des arrêtés de police du Maire (circulation, occupation du domaine public).

#### Comptabilité

Élaboration des budgets et suivi des finances,



- > Exécution des écritures comptables,
- > Paiement des factures,
- Encaissement des produits issus des prestations restauration scolaire, centre de loisirs, garderies périscolaires, et loyers...

#### Ressources humaines

- Gestion de la carrière des agents,
- ➤ Préparation de la paie,
- > Suivi des formations,
- > Gestion des plannings et remplacements,
- > Suivi des contrôles obligatoires des ERP.

#### Communication

- ➤ Diffusion d'informations municipales dans l'objectif de permettre à chacun de disposer des éléments nécessaires à une vie citoyenne active,
- > Site internet,
- > Bulletin municipal.

#### LES SERVICES TECHNIQUES

Chaque jour, vous les rencontrez ou croisez dans leurs tâches quotidiennes. Les Services Techniques, situés dans les locaux communaux de la rue de La Roche-Buttée, sont avant tout, un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune et des usagers. Les agents sont les garants de votre cadre de vie et contribuent directement à rendre notre commune plus agréable, plus propre, plus pratique. Au quotidien, Ce sont eux qui entretiennent la voirie, les espaces verts et les bâtiments municipaux, tout en veillant à la propreté et à la salubrité publique.

La direction des Services Techniques, située au sein de la mairie, applique les orientations politiques de la municipalité et met en œuvre, en planifiant, coordonnant et contrôlant l'ensemble des moyens humains et matériels dont dispose la ville.

#### Missions des Services Techniques

1. Garant de la préservation du patrimoine urbain, les Services Techniques veillent, à ce titre, à



l'entretien et à la réfection des bâtiments communaux (mairie, écoles, équipements sportifs, etc.), du réseau d'assainissement, de l'éclairage public, des espaces verts, des aires de jeux, des cimetières, de la voirie, en régie ou avec des partenaires extérieurs. Ils entretiennent et veillent également à la conservation du patrimoine historique et culturel communal. Leurs domaines de compétences s'articulent autour de l'ensemble des corps d'états techniques: plomberie, maçonnerie, électricité, peinture, menuiserie, serrurerie...

- 2. Ils participent également à **l'embellissement de votre cadre de vie**: fleurissement, entretien du mobilier urbain, ramassage des détritus dans les rues et sur les espaces publics, déblayage des dépôts sauvages...
- 3. C'est vers eux que l'on se tourne pour **obtenir des informations** en matière de propreté (collecte des ordures ménagères), d'environnement, de voirie (travaux, assainissement, circulation, éclairage public...).
- 4. Les Services Techniques sont également compétents pour délivrer les différentes autorisations de voirie que ce soit pour effectuer une intervention sur le domaine public ou l'occuper temporairement.
- 5. Les Services Techniques interviennent pour apporter soutien logistique et sécurité lors des festivités se déroulant sur la ville: animations, cérémonies commémoratives, illuminations...

À NOTER: toute intervention sur le domaine public nécessite une autorisation de la ville. Ainsi, que vous souhaitiez créer un bateau d'accès à votre propriété, installer un échafaudage sur la voirie, faire stationner un camion de déménagement, déposer des matériaux de construction sur la voie publique, procéder à un raccord d'eaux usées ou pluviales à l'égout... vous devez en faire la demande par écrit auprès des services techniques 1 mois à l'avance.

#### **Processus**

Pour obtenir un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public vous devez en faire la demande auprès des Services Techniques dans le respect du processus:

#### Étape 1: Remplir le Cerfa 14023\*01

- > 1 mois avant la date d'intervention
- ➤ L'adresser à l'adresse suivante :

servicestechniques@guenrouet.fr

#### Étape 2: Instruction

- ➤ Par les Services Techniques,
- ➤ Sous un délai de 15 jours.

#### Étape 3: Décision / Action

- > Si avis favorable, un arrêté vous est délivré,
- ➤ Celui-ci est à afficher au droit du site d'intervention minimum 48 heures avant.

#### Les devoirs des usagers

Les particuliers, propriétaires ou locataires, sont tenus:

- 1. **D'élaguer arbres, arbustes ou haies** en bordure des voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation publique de manière à:
  - **Éviter** que les branches ne touchent les fils d'éclairage public, EDF et Télécoms,
  - > Améliorer la visibilité,
  - > Ne pas gêner le passage des piétons et éviter ainsi tout accident corporel,
  - > Ne pas masquer la signalisation routière et les panneaux.
- 2. **De balayer** et désherber le trottoir situé au droit de leur propriété
- 3. **De ramasser** les feuilles mortes
- 4. **De ne pas déposer sur la voie publique**, en dehors des jours de ramassage, leurs ordures et détritus de quelque nature que ce soit ainsi que leurs déchets encombrants
- 5. **De ne pas brûler** à l'air libre, dans leur jardin, leurs ordures ménagères et autres déchets
- 6. De ne pas utiliser de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques en dehors des heures suivantes:
- > les jours ouvrables

de 8 h 30 à 12 h 00

➤ les samedis

et de 14 h 30 à 19 h 30 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

➤ les dimanches et jours fériés

de 10 h 00 à 12 h 00



# LS SONT À VOTRE SERVICE

## Merci aux agent(e)s de notre commune

## **SERVICES ADMINISTRATIFS**



Delphine Larose DGS



Isabelle Leclerc Comptabilité



Myriam Guiné Urbanisme **CCAS** 



Sophie Thébaud Nathalie Tessier Secrétariat général



État Civil Accueil



Nelly Tisserant Restauration scolaire Communication



Marine Pessu Urbanisme Comptabilité

## **SERVICES TECHNIQUES**



Bruno Maillard DST

Service Espaces Verts: Grégory Salingue - Pierre Yves Lepage - Emmanuelle Latronche - Quentin Menuet Service Cadre de Vie: Denis Guitton - Guillaume Amosse - Christophe Danard - Philippe Fleury -Anthony Suel - Bertrand Tillard

### SFRVICE ENFANCE

#### SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Guenrouët: Mireille Chereau - Vanessa Agasse - Sophie Bichet - Élodie Boyard - Mireille Tillard -Véronique Hamoignon - Gaëlle Brach - Thibault Doucet - Blandine Josse - Séverine Judic - Gwenaëlle Leclerc - Manon Legentilhomme - Alexandra Letort - Nathalie Bizeul - Louann Pelé - Aude Ricordel -Éliane Certain - Aymeric Wyzgolik

Notre-Dame-de-Grâce: Valérie Épiphana - Françoise Joly - Damienne Briand - Florent Beau - Gwenaëlle

David - Catherine Rolland - Jennifer Wacheux

#### SERVICE DE MÉNAGE AU COUGOU: Patricia Bossy

#### ATSEM - AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Guenrouët: Martine Agasse - Monique Amossé - Jeannick Petiteau Notre-Dame-de-Grâce: Maryline Rollet - Nadège Morel





#### Une photo de l'équipe de restauration de Notre-Dame-de-Grâce sera mise dans le prochain bulletin

#### LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

La fréquentation du service de Restauration Scolaire est subordonnée à une inscription préalable, en début ou en cours d'année scolaire. Un renouvellement d'inscription est également nécessaire, au début de chaque nouvelle année scolaire, afin de permettre une actualisation des données relatives à la famille.

#### Ce service est chargé des actions suivantes

- > De la remise en température des repas scolaires, dans le respect des normes en vigueur,
- Du service des repas,
- De la surveillance des enfants pendant les repas et de leur éducation au goût et à la bonne tenue à table,
- De l'entretien des salles de cuisine et de restauration scolaire.

#### LES SERVICES AUX ÉCOLES

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) travaillent auprès des enseignants et des enfants des écoles. Les ATSEM épaulent l'enseignant dans l'accueil du matin des enfants et de leurs parents au sein de l'école et de la classe. Ils veillent à l'hygiène des enfants en accompagnant le passage aux toilettes et le lavage des mains.

#### LES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

C'est un service proposé aux familles en lien avec l'école, et qui a pour but notamment l'aide aux devoirs, ou l'encadrement des enfants dont les parents travaillent tard. Si le lieu d'accueil est parfois situé dans l'école, l'équipe n'est pour sa part pas enseignante mais composée d'animateurs socioculturels.

À Guenrouët, « Les Galopins », est une association dont les salariés sont chargés de l'accueil et de l'animation des enfants des écoles maternelles et primaires, pendant le temps périscolaire: le matin avant l'ouverture de l'école, et le soir jusqu'à ce que les familles viennent les chercher.

#### L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

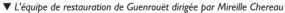
L'ALSH est avant tout un moment de plaisir et de détente, mais aussi un lieu éducatif.

C'est également l'association « Les Galopins » qui accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis, les petites et les grandes vacances. Il leur est proposé un programme d'activités varié tout au long de l'année, encadré par une équipe d'animateurs professionnels

#### L'ESPACE JEUNES DE GUENROUËT

Situé 14 rue André Caux, face à la mairie, l'Espace Jeunes est géré par la Communauté de Communes. C'est un milieu d'accueil et d'appartenance à partir duquel les adolescents et les adolescentes peuvent collectivement prendre en charge leur temps de loisirs, vivre une dynamique de groupe enrichissante, faire différents apprentissages ainsi que développer leur potentiel personnel et social.

L'espace propose aux adolescents de 10 à 17 ans de la commune un panel d'activités autour de la découverte, tout en favorisant l'autonomie, mais surtout en répondant aux besoins des jeunes afin d'être un lieu de vie, d'expérimentation, d'expression, de découverte, d'échange, et un lieu d'apprentissage à la citoyenneté.





# 2022 : ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

Par la rédaction

ANNÉE prochaine sera riche en élections!

Présidentielles: 10 et 24 avrilLégislatives: 12 et 19 juin

À la suite de la refonte de la liste électorale (renumérotation des électeurs), chaque électeur recevra une nouvelle carte courant du mois de mars.

Pour des raisons pratiques et sanitaires, les bureaux de vote de la salle des mariages et salle du Conseil seront désormais réunis à la salle culturelle, comme l'année dernière.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pouvez vérifier facilement si vous êtes inscrit en vous rendant sur le lien suivant:

https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Attention, pour les non inscrits:

La date limite pour s'inscrire afin de pouvoir voter à l'élection présidentielle est fixée au **vendredi 4 mars 2022** 



Présentation des Vœux de M. le Maire

## Vendredi 7 janvier 2022

Salle Polyvalente de Notre-Dame-de-Grâce

19h00



## **Animations**

# L'Année 2021 en quelques images

## CÉRÉMONIES DU 8 MAI





RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE



LE FEU D'ARTIFICE



INAUGURATION DU 5x5



# Guenrouët Pratique

# Du côté de la Communauté de Communes

Léa Guihéneuf, Service Communication



#### **ESPACE FRANCE SERVICE: ATELIERS INFORMATIQUES**

Des ateliers informatiques sont organisés au sein des deux Espaces France Service de la Communauté de Communes. Différents thèmes sont abordés, comme, par exemple, l'initiation au traitement de texte, naviguer sur internet, utiliser une boîte mail ou encore comment utiliser au mieux son ordinateur. Les ateliers ont lieu tous les mardis de 14 h 00 à 16 h 00, sur inscription via le numéro suivant:

Tél.: 02 40 01 66 18

#### SPORT SANTÉ: LACEMENT DU PROGRAMME!

Dans le cadre de son plan d'actions « Sport Santé », la Communauté de Communes expérimente, depuis le 15 novembre 2021, un programme visant à faciliter la reprise d'une activité physique chez les adultes. L'objectif est d'accompagner les personnes, sans pathologies mais sédentaires et/ou éloignées de la pratique sportive, qui souhaitent débuter ou reprendre une activité physique pour leur bien-être physique, psychologique et social. Cette première expérimentation pourra être, dans un deuxième temps, élargie aux personnes atteintes de maladies chroniques dans une logique de soin.

#### Un programme adapté sur 8 semaines

Deux types d'activités sont proposés: de la marche dynamique ou de la remise en forme aquatique. À raison d'une séance par semaine pendant 8 semaines, des éducateurs sportifs spécifiquement formés accompagnent les personnes dans leur reprise d'activité, avec des séances adaptées et progressives. Les séances d'aquaforme, exercices dans l'eau avec ou sans matériel, ont lieu à la piscine de la Hirtais et sont accessibles aux non nageurs. L'activité de marche se déroule sur différentes communes du territoire. Un repli en salle avec du renforcement musculaire est prévu en cas de mauvais temps. Pour répondre aux objectifs et aux attentes de chacun, un éducateur sportif reçoit les personnes en entretien individuel au début et à la fin du programme.

Renseignements: les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Tél.: 0251760702

Par mail: sportsante@cc-paysde pontchâteau.fr

#### **CULTURE: RECENSEMENT D'ARTISTES!**

Cher(e)s artistes résident(e)s ou actif(ve)s sur la Communauté de Communes, faites-vous connaître! Dans la dynamique culturelle en cours, visant à fédérer les acteurs culturels autour de projets communs à visée intercommunale (PCT), nous aimerions recenser les forces vives artistiques présentes sur le territoire. Envoyez-nous un simple mail de présentation à l'adresse: pct@cc-paysdepontchateau.fr

➤ Tous les profils sont les bienvenus: amateurs ou professionnels, toutes disciplines confondues.

## Urbanisme > Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, que vous soyez professionnel de la construction (maîtres d'œuvre, architecte, géomètre, notaire...) ou particulier, vous pourrez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée via la mise en place d'un guichet numérique des Autorisations d'Urbanisme dédié sur le site internet de la commune.

En effet, simplifier le dépôt des demandes par les usagers, augmenter la qualité de service public, rendre plus lisible la procédure d'instruction par l'administration, faciliter la « démarche de construire »... autant d'objectifs emblématiques pour lesquels l'État s'est engagé au travers du programme de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Le téléservice, gratuit, permettra aux particuliers comme aux professionnels de déposer toutes leurs demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager et permis de démolir, certificats d'urbanisme...) sous forme

numérique. Il permettra donc aux usagers un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment, à distance. C'est une plus grande transparence sur l'état d'avancement du dossier. Le demandeur peut ainsi déposer son dossier sans se déplacer. À noter que pour les particuliers qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer les demandes directement au service urbanisme de la mairie ou par courrier. Il sera donc toujours possible de déposer son dossier sous format classique « papier » pendant une période dite transitoire accordée par les services de l'État.

Cette étape ne remplace aucunement l'étape de demande d'informations réglementaires à savoir se renseigner auprès du service urbanisme de la mairie en amont du dépôt de la demande. Il est en effet fortement recommandé de bien s'informer sur la situation juridique de son terrain ou son bien en fonction du règlement local d'urbanisme de la commune (Plan Local d'Urbanisme).

## Vivre à Guenrouët

## LE VIVRE ENSEMBLE ET L'INCIVILITÉ

Par le Conseil de Sages

#### L'incivilité est un comportement qui ne respecte ni autrui ni les règles de vie en communauté

A municipalité souhaite sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les incivilités. Dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'y parvenir, les règles de base, le respect et la tolérance doivent également être respectées...

#### Vivre en bonne entente est possible!

#### Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance! Intense et répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire plus grave. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte « atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité », et cela, de jour comme de nuit. Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires légaux pour le repos des voisins.

Les propriétaires et gardiens de chiens sont tenus à prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité des riverains. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

#### Compostage

La valorisation des déchets végétaux doit se faire par compostage individuel ou en déchetterie. C'est bon pour la planète!

#### Propreté

Le plaisir à se promener dans les rues de notre commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines. Il en est de même pour les caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruisselle-

ment, les mauvaises herbes en bordure de propriété, les endroits de passage en cas de verglas: leur nettoyage et déblaiement incombent aux résidents.

#### Plantations – Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent peuvent être sources de conflits et d'insécurité. Si vous ne respectez pas les règles, votre voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées. Si les branches des arbres empiètent sur votre propriété, vous êtes également en droit de demander à votre voisin de les couper. Quant aux fruits poussant sur les branches surplombant votre terrain, ils appartiennent à votre voisin. En revanche, s'ils tombent dans votre jardin, vous pouvez les ramasser.

#### Stationnement



Tout automobiliste est tenu à se garer uniquement aux endroits non gênants. Comment va passer une maman avec sa poussette – ou un handicapé avec son fauteuil roulant – si un véhicule est garé sur le trottoir? Comment va sortir un

voisin de chez lui si son garage est obstrué? Tout est une question de comportement citoyen!



#### Vitesse

À 60 km/h, il faut 7 m de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h. Un piéton heurté à 58 km/h a 85 % de risque d'être tué. Face à ces constats, en agglomération nous vous recommandons de respecter la limitation de la vitesse.

La municipalité étudie et travaille au bon respect des règles de bonne conduite, de respect et de civilité de chacun.







## Vivre à Guenrouët

## Une Nouveauté: L'Agence Postale

Par la rédaction

inaugure La Poste Agence Communale de Guenrouët pour mieux vous servir.

Pour remédier à la fermeture du bureau postal, situé rue de la Roche Buttée, le maire a décidé d'ouvrir cette agence postale communale au sein de la mairie. Cette ouverture intervient après le vote du Conseil Municipal du vendredi 17 septembre pour le maintien du service postal. À travers ce partenariat avec La Poste, la Mairie assure le maintien durable des services postaux et financiers essentiels à la population. Celle-ci sera tenue par un(e) agent(e) communal(e), formé(e) par La Poste et chargé(e) d'assurer les services financiers et postaux traditionnels.

compter du 14 février 2022, la mairie

Services proposés:

- Acheter: timbres, les produits prêts-à-poster: enveloppes, emballages toute destination
- Déposer: courrier, recommandés, colis, chronopost
- > Retirer des lettres recommandées, colissimo et colis
- > Bénéficier de services de proximité: réexpédition (contrat temporaire ou permanent), garde du courrier, photocopie (A4, A3 recto ou recto/verso)
- ➤ Retirer ou déposer de l'argent jusqu'à 500 €uros par période de 7 jours

- > Une tablette tactile en libre-service permettra à chacun de consulter les services en ligne de La Poste, de La banque Postale et des services publics.
- > Pour toute autre opération, les clients seront accueillis au bureau de poste de Pontchâteau (La gestion des comptes bancaires, et livrets d'épargne, conseils financiers...)

Vous pourrez également prendre contact avec le bureau de poste de votre choix, qui pourra soit répondre immédiatement à vos attentes, soit vous proposer un rendez-vous.

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30, le jeudi et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00



# Concours photos

À l'occasion des plantations de l'opération « **Une Naissance, Un Arbre** », nous vous proposons le thème :

# L'Arbre à Guenrouët

Vous pouvez également proposer des «Paysages Guérinois» Nous comptons sur vos talents de photographes pour nous faire partager vos expériences

Les photos seront exposées en mairie

LES 4 PREMIÈRES PHOTOS QUI SERONT SÉLECTIONNÉES PAR LE CME CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET LE CSG CONSEIL DE SAGES DE GUENROUËT RECEVRONT UNE RÉCOMPENSE

Renseignements: Christine Métaut - 06 10 15 41 38 - cmetaut@free.fr

## Vivre à Guenrouët

## PORTRAIT D'UN ARTISTE GUÉRINOIS: JEAN-LUC MILLÉCAMPS - CELTMEN

Par la rédaction

#### LE FORGERON COUTELIER

EAN-LUC Millécamps travaille dans sa ferme, près de la forêt du Gâvre, un endroit paisible où résonnent les enclumes. C'est dans ce cadre qu'il dessine ses couteaux puis les fabrique dans ses ateliers. Le premier est dédié au travail du métal et de la forge. Le second réunit le travail du cuir, du bois, la réalisation des émoutures et du polissage.

#### DE LA BIOLOGIE VÉGÉTALE À L'ART DE LA COUTELLERIE

Jean-Luc Millécamps a effectué une reconversion : après avoir mené des recherches sur les plantes, les légumineuses ou autres algues, en tant que docteur en biologie et physiologie végétales, Jean-Luc Millécamps, qui a toujours un couteau dans sa poche, arrivé à la soixantaine, est devenu coutelier. Il s'est lancé et a créé son entreprise

Celtmen. « J'aime créer et fabriquer ces couteaux, des pièces uniques. Car je fais tout de A à Z, confie Jean-Luc Millécamps, depuis le dessin, le choix des inox, du bois, de divers matériaux

jusqu'à l'étui en cuir ».

#### **CELTMEN**

C'est une entreprise qui met en avant la fabrication d'objets issus de la forge, du travail du cuir et du bois. Elle propose des produits élaborés et réalisés à la main (couteaux, damas, étuis...). Toutes les créations nécessitent de nombreuses heures de travail! Et des matériaux et des heures de travail, il en faut, pour un seul couteau comme ces « damas », où les couches d'acier sont multiples, dont l'émouture - le côté tranchant de la lame - est façonnée, polie, mais aussi les dessins réalisés grâce à différents types d'aciers, le polissage et l'ornement du dos de la lame que l'on nomme guillochage.

La garde est aussi faite en différents matériaux, tout comme le manche réalisé d'un simple morceau de bois, à celui fabriqué en défense de mammouth ou en bois de mue d'un cerf. La phase finale consiste à travailler le cuir pour créer l'étui du couteau.

Le forgeron coutelier organise également des stages, pour toute occasion, une carte-cadeau est possible sur un couteau ou un stage à venir. Fabriquer soi-même son couteau, le forger puis le tremper et enfin en réaliser le manche sera une expérience inoubliable. La forge ne requiert pas une force exceptionnelle, elle est à la portée de tous (femmes et hommes de tous âges).

Dans les prochaines années, ce site s'étoffera avec une communauté de « faiseurs », respectueux de la qualité des objets qu'ils fabriquent en s'entraidant pour parfaire leurs métiers. Sur la base de connaissances transmises par des anciens, ils s'impliqueront afin de transmettre et de perpétuer ces savoirs faire.

Celtmen.Guild se revendique de racines Celtes qui associent mer, granit, landes et forêts. Dans ces territoires, on apprend l'entraide, la détermination et la force. De tout cela naissent des amitiés fortes et quelques fois rugueuses mais qui conduisent au respect du travail bien fait.

> Contact: https://celtmen.eu Tél.: 07 85 05 59 42 Courriel: celtmen@orange.fr



## Guenrouët Pratique

## Zone expérimentale du Cimetière de Guenrouët

Par la rédaction

#### VÉGÉTALISATION, OBJECTIF: ZÉRO PHYTO

A commune réalise un test pour la végétalisation des allées du cimetière. Le traitement des mauvaises herbes avec des produits phytosanitaires étant interdit à compter de 2022, des zones d'expérimentations viennent d'être mises en place dans différentes allées du cimetière. Celles-ci mettent en œuvre plusieurs solutions: des plantes de rocaille comme le sedum par exemple. Cette succulente a été récupérée sur le toit végétalisé de la salle culturelle, ac-

tuellement en réfection. Elle demande peu, voire pas d'entretien, aime les sols secs, forme un véritable tapis au sol et fleurit tout l'été. D'autres plantes sont testées. Dans certaines allées et entre les tombes, c'est un paillage qui a été mis en place en particulier avec des copeaux de bois. À terme, le cimetière du bourg, mais aussi celui de Notre-Dame-de-Grâce bénéficieront de la meilleure des solutions ou peut-être d'un mélange paillage végétalisation. Ce, dans un respect total de l'environnement. Merci de bien vouloir être vigilant et de respecter les instal-

lations.



**Délosperma** 

Hernaria

Lippia

Plantations réalisées par Grégory Salingue, Pierre-Yves Lepage, Emmanuelle Latronche et Quentin Menuet.

Le nouveau Plan Guide de la commune est arrivé

Les plans sont à votre disposition chez vos commerçants et à l'accueil de la mairie



## Vie municipale

## CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Par la rédaction

#### C'EST QUOI L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE?

E 11 novembre marque la date anniversaire de l'Armistice de 1918. Ce document, signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) et prélude au Traité de Versailles de 1919, a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps. Chaque année, dans l'Hexagone, cette journée symbolique est célébrée par une série de cérémonies rendant hom-

mage aux soldats de la Grande Guerre, morts pour la France, auprès des quelque 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français.

À Notre-Dame-de-Gâce et à Guenrouët, pour la première fois, des enfants du Conseil Municipal des Enfants et des représentants du Conseil de Sages étaient présents, réunis pour cette cérémonie solennelle, un beau moment de recueillement.











Notre-Dame-De-Grâce













- Remise de la Croix du Combattant à MM. :
- ➤ Roland Richard
- ➤ Raymond Certain
- > Adrien Queri



## État Civil

# NOS JOIES - NOS PEINES

## MARIAGES

## Nous présentons nos félicitations à:



LETORT Matthias & CULLIER Annabelle	19ter, Brivé	12 juin 2021
GAUTIER Eric & LE SCOUARNEC Laure	12, rue des Mimosas	26 juin 2021
FAURE Fabien & CARNAC Florence	26, Meigné NDDG	26 juin 2021
WYZGOLIK Alric & FERRAND Émeline	15, rue de Massiais	7 août 2021
EUTROPE-SYLVERE Fabrice & ROYER Marjo	rie 19, rue de la Teisseraie	14 août 2021
GERBAUD Nicolas & LEROY Typhaine	6, rue de l'Abbé Blanconnier NDDG	11 sept 2021
NOBLET Benjamin & BOULET Julie	20, La Burdais	11 sept 2021
BRILLET Sébastien & CHICAUD Séverine	Saint-Raoul, NDDG	11 sept 2021
AUGÉ Sébastien & MEIGNEN Sonia	4, La Croix Blanche	25 sept 2021

## Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à:
3 bis, La Burdais
26 mai 2021

THEBAUD Noe

CORDIER Chloe

PERREAUX Nathanaël

TREGRET Nahel

DOLOT Maïwenn

JOURDE Swann

AMOSSÉ Andrew

BUANNIC Prune

CLÉMENT BUTTET Lyana

ROUSSE HENNI Paco

1er juin 2021 29, Route de Cougou Rue de la Houssais - NDDG 21 juin 2021 32 bis, rue de la Roche Buttée 1er septembre 2021 5, Levrizac - NDDG 30 août 2021 49, Quinhu - NDDG 2 septembre 2021 14, lotissement Les Rives du Canal 3 septembre 2021 27, Le Cougou 13 septembre 2021 12, rue de la Petite Ecole 23 septembre 2021 9, L'Ongle 29 septembre 2021



## **DÉCÈS**

# Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de:





## Guenrouët Pratique

## VÉLO DE NUIT : ÉCLAIRAGE ET ÉQUIPEMENTS

Par la rédaction

vélo, il est crucial d'être bien vu par les autres, notamment par les véhicules motorisés. Si seulement 10 % des déplacements se font la nuit, ils sont responsables de 44 % des accidents et en ville 29 % des accidents mortels à vélo se produisent la nuit.

Le passage à l'heure d'hiver permet à tous de profiter d'une heure de plus dans la nuit de samedi à dimanche, une fois dans l'année, mais le soleil se couche plus tôt. Les trajets à la sortie de l'école ou du travail s'effectuent de nuit, et cette diminution de la visibilité n'est pas sans conséquences sur les routes. Le mois de novembre voit chaque année augmenter les accidents dans la tranche de 17 à 19 heures, et ce sont les piétons et les cyclistes qui en sont les premières victimes.

En plus d'une vigilance accrue, il importe donc d'être visible des autres usagers de la route en portant des vêtements clairs et en ayant un vélo bien éclairé.

#### À vélo, voir et être vu, c'est vital!

De nuit (ou de jour par mauvaise visibilité, ou dans un tunnel), l'équipement obligatoire à vélo comporte:

- ➤ Un phare + un réflecteur à l'avant (blanc ou jaune)
- ➤ Un phare + un réflecteur à l'arrière (rouge)
- > Des réflecteurs latéraux (orange)
- > Des réflecteurs sur les pédales

- Un gilet fluo rétroréfléchissant, uniquement hors agglomération
- ➤ Un casque

Enfin, rien ne vous empêche de compléter l'équipement obligatoire par d'autres accessoires lumineux ou réfléchissants: brassards, vêtements, écarteur de danger...

Ces consignes de sécurité s'appliquent également aux piétons surtout en zones mal éclairées.





## POUR VOTRE INFORMATION

Vous avez une question à poser, vous souhaitez obtenir des renseignements d'état civil, d'urbanisme, à propos de l'environnement, concernant les animations, vous avez une demande à caractère social ou autres, n'hésitez pas à contacter l'agent d'accueil.

Permanence téléphonique: 0240876418

Matin du lundi au samedi de 8 h 30 h à 12 h 00 Après-midi du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 Fermeture le jeudi